



ASSOCIATION
DES ASSUREURS
MUTUALISTES

2018

RAPPORT ANNUEL



ÉDITO DU PRÉSIDENT	4 - 5
CHARTRE DES VALEURS DE L'AAM	6
PRÉSENTATION DE L'AAM	7 - 15
RÔLE & ÉQUIPE	7
ADHÉRENTS	8
GOUVERNANCE & ORGANISATION	9
LE BUREAU	10
LA COMEX	11
ACTIVITÉS DES INSTANCES	12
SERVICES OFFERTS	13 - 14
GROUPE DE TRAVAIL	15
LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS	16 - 21
CHIFFRES CLÉS DES ADHÉRENTS	22
LES ACTIVITÉS 2018 ET PERSPECTIVES	23 - 25
ZOOM	26 - 31
ACTE DE LA DEUXIÈME JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS	27 - 30
ARTICLE DE STÉPHANE DUROULE, DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA MAAF ET PRÉSIDENT DE LA CADORA	31
PERSPECTIVES ET PROJETS	32
LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES & LIENS AVEC DES PARTENAIRES	33 - 34
LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE	35

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Pascal DEMURGER

J'écris ces quelques lignes avec une certaine émotion, car ce sont sans doute les dernières en tant que Président de l'Association des Assureurs Mutualistes. Cinq ans après mon élection à la Présidence du GEMA et trois ans après la création de l'AAM, j'ai pris la décision de ne pas briguer un nouveau mandat, pour permettre à d'autres membres de porter à leur tour la voix de la famille mutualiste. La fin d'un cycle donc, et l'heure de dresser un premier bilan de notre toute jeune association et plus largement, de la nouvelle organisation de la représentation professionnelle de l'assurance.

En 2016, nous faisons le pari d'un double rassemblement historique : tous les assureurs à la FFA et toute la famille mutualiste au sein de l'AAM. Trois ans plus tard, nous savons que nous avons fait le bon choix. Au Conseil exécutif de la FFA, le consensus s'impose naturellement sur la quasi-totalité des sujets. Et lorsque de rares points de désaccord apparaissent, ce sont des acteurs aux intérêts divergents qu'ils opposent, pas les anciens membres du GEMA et de la FFSA. Bien sûr, notre profession n'a pas remporté toutes les batailles et la FFA peut encore progresser pour faire valoir les intérêts de notre secteur. Mais il faut tout le poids et l'expertise d'une fédération unie pour espérer infléchir les projets d'un gouvernement pressé et qui ne fait pas nécessairement des préoccupations des assureurs sa priorité.

Les assureurs mutualistes ont quant à eux clairement démontré leur capacité à peser au sein de cette nouvelle fédération commune. Lors de la création de la FFA, nous avons veillé à négocier un certain nombre de mécanismes pour le faciliter : représentation des mutualistes au Conseil exécutif, Présidence et Vice-Présidence de Commissions, « droit de veto ». Encore fallait-il transformer ces garde-fous institutionnels en capacité d'influence réelle. Elle est aujourd'hui incontestable. A l'initiative de l'AAM, la FFA a par exemple milité pour que les assureurs aient accès aux données issues des véhicules connectés dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités en cours de discussion au Parlement. Grâce à l'action de l'AAM et au relais de la FFA, nous avons obtenu que les assureurs mutualistes qui le souhaitent puissent s'inscrire dans le dispositif de « société à mission » prévu par la loi PACTE. Loin d'être marginalisée, notre famille a été au cœur du jeu institutionnel, un élément clé dans l'émergence d'un consensus entre acteurs aux intérêts parfois divergents. La désignation du Président de la FFA l'a une nouvelle fois montré.

Je quitte donc aujourd'hui la Présidence de l'AAM fier du chemin parcouru depuis mon élection à la tête du GEMA et surtout, confiant quant à la force du modèle mutualiste. Par sa capacité à aligner l'attention portée aux autres et performance, il est une réponse extrêmement pertinente aux enjeux de notre monde et aux attentes qui émergent vis-à-vis de l'entreprise. Il attirera demain plus encore qu'aujourd'hui toutes celles et ceux qui cherchent une manière différente d'entreprendre, de consommer, d'agir. Pour ma part, je continuerai à promouvoir cette conception singulière de l'entreprise avec enthousiasme et détermination au sein de l'AAM, de la FFA et au-delà.

Pascal Demurger

Président de l'AAM Association des Assureurs Mutualistes

CHARTRE DES VALEURS DE L'AAM

Une société d'assurance mutuelle est une société de personnes constituée afin d'assurer les risques apportés par ses sociétaires. Elle a pour objectif de permettre à des individus, personnes physiques ou morales, de s'assurer les uns les autres ; chacun est à la fois l'assureur et l'assuré.

C'est un modèle économique profondément original, qui apporte une diversité bienvenue. L'importance prise par les mutuelles d'assurance en France prouve que nos concitoyens y sont profondément attachés. C'est la preuve que l'on peut entreprendre autrement, sans capital social et sans actionnaires à rémunérer.

Le modèle mutualiste insiste sur deux dimensions qui lui sont propres par construction, la gouvernance démocratique et une vision de long terme. Il comporte aussi des contraintes en termes financiers, ce qui oblige à une gestion efficace et prudente. Les sociétaires sont la raison d'être d'une mutuelle d'assurance. Cela se traduit par leur implication dans la gouvernance et le fonctionnement de celle-ci. Ainsi, l'assemblée générale est composée des sociétaires (ou de leurs délégués) qui désignent par et parmi eux les membres du conseil d'administration au sein duquel est élu un Président. Le sociétaire exerce son pouvoir en votant en vertu du principe « un homme, une voix », quel que soit le nombre de contrats d'assurance souscrits.

Les mutuelles d'assurance qui adhèrent à l'Association des Assureurs Mutualistes portent des valeurs de solidarité, proximité et démocratie. Elles s'engagent à :

- **Respecter** l'équité entre les sociétaires ;
- **Adopter** une gestion socialement responsable ;
- **Proposer** des contrats et services adaptés et conformes à l'intérêt des sociétaires, en délivrant une information claire et précise, en recherchant le meilleur rapport qualité-prix et un accès du plus grand nombre ;
- **Faciliter** la participation et l'implication des sociétaires dans la mutuelle ;
- **Favoriser** la reconnaissance du modèle mutualiste et de l'économie sociale dans son ensemble au sein de la société ;
- **Contribuer** à une croissance économique durable.

PRÉSENTATION DE L'AAM

RÔLE

LIEU DE RASSEMBLEMENT DES MUTUELLES D'ASSURANCE, L'AAM EST LEUR MAISON COMMUNE POUR

- **Échanger** ;
- **Coordonner** les positions à prendre dans le cadre de la FFA ;
- **Développer** des synergies entre les adhérents par la mise en place d'actions d'informations et d'outils à leur service ;
- **Participer** en France aux travaux de l'ESS ;
- **Travailler** en Europe avec leurs homologues au sein de l'Association des assureurs mutualistes et coopératifs en Europe (AMICE) et au plan international, avec ceux de la Fédération internationale des coopératives et mutuelles d'assurance (ICMIF) ;
- **Dialoguer** avec des organisations représentatives et en particulier, celles représentant les structures à but non lucratif.

ÉQUIPE



Cornélia Federkeil
› Secrétaire générale

Valérie Blanchard
› Secrétaire générale adjointe

Karine Roda
› Assistante de direction

Mgomri Hamadi
› Chargé de communication

ADHÉRENTS

- **34 adhérents** dont une organisation partenaire
- **114 sociétés représentées**



GOUVERNANCE

CHANGEMENT DE GOUVERNANCE

L'AAM remercie très chaleureusement Jérôme Roncoroni (Covéa) qui a activement participé aux travaux de ses instances.

Les Assurances Mutuelles de Picardie, la Société d'assurance mutuelle des Armateurs et Professionnels de la Mer ainsi qu'Ethias ont fait part à l'AAM de leur volonté de démissionner au 31.12.2018. L'AAM les remercie de leur contribution à la vie de l'association durant ces deux dernières années.

Au 1^{er} janvier 2019, le groupe **Inter Mutuelles Assistance (IMA)** rejoint l'AAM en tant que nouveau membre partenaire.

L'AAM accueille au sein de la Commission exécutive :

- Stéphane Cossé (Covéa), depuis novembre 2018 ;
- Stéphane Guiraudie (MAE), depuis mars 2018 ;
- Frédéric Chevalier et Pierre Dufour (IMA), depuis janvier 2019.

L'AAM adresse des remerciements particuliers aux membres qui ont remis leur mandat du Bureau de l'AAM :

- Stéphane Désert (Mutuelle de Poitiers assurances) ;
- Nicolas Gombault (Groupe MACSF) ;
- Gilles Ulrich (Le Conservateur) ;
- Nicolas Gomart (Matmut) ;

et accueille Sylvain Mortera (AREAS assurances), en tant que nouveau Trésorier de l'AAM.

En 2018, l'AAM avait 36 adhérents.

ORGANISATION (DEPUIS SEPTEMBRE 2018)

L'AAM EST COMPOSÉE DE

- Un Bureau de 9 personnes, présidé par Pascal Demurger, Directeur général de la MAIF ;
- Une Commission exécutive (COMEX) mensuelle qui regroupe 29 représentants des adhérents ;
- Une Assemblée générale annuelle qui regroupe les 34 membres de l'AAM ;
- Un Secrétariat général.

LE BUREAU

(DEPUIS SEPTEMBRE 2018)

PRÉSIDENT

- Pascal Demurger / MAIF ①

3 VICE-PRÉSIDENTS

- Thierry Martel / GROUPAMA ②
- Jean-Marc Raby / MACIF ③
- André Renaudin / AG2R LA MONDIALE ④

TRÉSORIER

- Sylvain Mortera / AREAS ASSURANCES ⑤

MEMBRES BUREAU

- Stéphane Dessirier / MACSF ⑥
- Paul Esmein / COVÉA ⑦
- Pierre Esparbès / SGAM BTP ⑧
- Patrick Jacquot / ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS ⑨



LA COMEX

Regroupe **29 représentants**
des **sociétés d'assurance mutuelle (SAM)** adhérentes

AG2R LA MONDIALE

André Renaudin > Vice-président
Philippe Dabat > Suppléant

AGPM

Patrice Paulet - Nathalie Barre-Tricoire > Suppléante

AMF MUTUELLE D'ASSURANCES

Jean-Luc Nodenot - Isabelle Gueudry > Suppléante

AREAS ASSURANCES

Sylvain Mortera > Trésorier (depuis le 29/06/18)
Martine Chouissa > Suppléante

ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS

Patrick Jacquot > Membre du bureau
Stéphanie Liogier > Suppléante

CAISSE MUTUELLE MARNAISE D'ASSURANCES

Olivier de Bretagne - Laurent Marseille (AMP) > Suppléant
(jusqu'au 31/12/18), puis Dorothée Perardel (depuis le 04/06/19)

COVÉA

Paul Esmein > Membre du bureau
Jérôme Roncoroni > Suppléant (jusqu'au 05/11/18)
Stéphane Cossé > Suppléant (depuis le 05/11/18)

GROUPAMA

Thierry Martel > Vice-président
Fabrice Heyries > Suppléant

L'ÉTOILE

Olivier Marciaux - Emmanuel Lelièvre > Suppléant

LE CONSERVATEUR

Gilles Ulrich > Trésorier (jusqu'au 28/06/18)
Olivier Meunier > Suppléant

MACIF

Jean-Marc Raby > Vice-président (jusqu'au 04/06/19)
Adrien Couret - Pascal Michard > Suppléant

MACSF

Stéphane Dessirier > Membre du bureau
Nicolas Gombault > Suppléant

MAE

Philippe Bénét - Stéphane Guiraudie > Suppléant
(depuis le 18/04/18)

MAIF

Pascal Demurger > Président
Dominique Mahé > Suppléant

MAPA RCBF SGAM

Vincent Loizeil - Philippe Dubois > Suppléant

MATMUT

Nicolas Gomart - Emmanuel Ruffin > Suppléant

MONCEAU ASSURANCES

Gilles Dupin - Anne-Cécile Martinot > suppléante

MUTEX

Catherine Rouchon - Christian Marey > Suppléant

MUTUELLE D'ASSURANCE DES ARMÉES

Pascale Seni-Lapp - Samuel de Bernard > Suppléant

MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES

Stéphane Désert - Anne-Sophie Fraissinet > Suppléante

MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS ASSURANCES

Philippe Carraud - Vincent Malandain > Suppléant

MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES - MFA

Vincent Boyer (depuis le 01/01/18) - Gilbert Peruto > Suppléant

REMA

Alexandre Vercher - Pierre François > Suppléant

SGAM BTP

Bernard Milléquant (jusqu'au 27/03/18)
Pierre Esparbès (depuis le 28/03/18)
Michel Gaertner > Suppléant

SHAM (RELYENS)

Dominique Godet - Christophe Dumas > Suppléant

SMACL

Véronique Thomas - Vincent Pourrias > Suppléant

THELEM ASSURANCES

Daniel Antoni - Nathalie Rojo > Suppléante

USU

Roger Crucq - Cyrille Levasseur > Suppléant

ETHIAS (partenaire jusqu'au 31/12/19)

Serge Jacobs

IMA ASSURANCE (partenaire depuis le 01/01/19)

Frédéric Chevalier > Pierre Dufour > suppléant

ACTIVITÉS DES INSTANCES

FONCTIONNEMENT

L'année 2019 est une année d'élection et de renouvellement des instances de l'AAM et de la FFA.

Le Président et les Vice-présidents de l'AAM, élus pour un mandat de 3 ans le 16 mai 2016, remettront leur mandat lors de l'assemblée générale de l'AAM qui se réunit le 5 juillet 2019.

L'assemblée générale se réunit une fois par an. En 2018 elle se tenait à Rome à l'invitation de Groupama, avec un taux de participation des adhérents de 78% (25 représentants présents et 3 adhérents

représentés sur 36). En juillet 2019, elle aura lieu à Munich, à l'invitation de la Macif.

Les changements statutaires décidés lors de l'assemblée générale du 29 juin 2018 ont fait évoluer le rôle du Bureau et de la COMEX. Ainsi, la COMEX se tient avant le Conseil exécutif de la FFA depuis le mois de septembre 2018. Durant cette année, elle s'est réunie 10 fois (sauf juillet et août) avec un taux moyen de participation de 60 %.

Le Bureau s'est réuni 6 fois en 2018.

RÔLE

Depuis la modification des statuts votée par l'assemblée générale du 29 juin 2018, le Bureau de l'AAM comprend désormais neuf membres qui, par ailleurs, participent au Conseil exécutif de la Fédération française de l'assurance.

Le Bureau se réunit et/ou est consulté, selon les statuts, par tout moyen de communication pour se prononcer :

- sur les nominations de présidence, vice-présidence, de commissions et de comités de la FFA et le projet de budget soumis à la Commission exécutive ;
- sur tout sujet sur saisine de la Commission exécutive, conformément à l'article 10 des statuts ;
- sur tout sujet dont le Bureau souhaite se saisir sous réserve que cela n'affecte pas les prérogatives réservées à la Commission exécutive, telles que définies à l'article 10 des statuts ;
- sur tout sujet ayant un caractère d'urgence. Dans ce cas, la Commission exécutive est amenée à valider a posteriori la position adoptée par le Bureau.

Sur convocation du Président, le Bureau peut se réunir en amont de la Commission exécutive pour en préparer les travaux, autant que de besoin et/ou à la demande de l'un de ses membres.

Chaque membre du Bureau dispose d'une voix. Les décisions sont prises à la majorité avec voix prépondérante du Président en cas de partage des voix.

La Commission exécutive prépare et adopte des positions à prendre par les représentants mutualistes au

Conseil exécutif de la Fédération française de l'assurance et sur tout autre sujet concernant l'économie sociale et solidaire. À cet égard, l'AAM a invité des représentants de la FFA afin d'évoquer des sujets d'actualité tels :

- **Le prélèvement forfaitaire unique (PFU) et « l'année blanche »** - intervention de Philippe Bernardi, Directeur du Pôle assurance de personnes de la FFA ;
- **Le Calibrage action sous Solvabilité 2 et la révision de solvabilité 2** - intervention de Christine Tarral, Directeur adjoint, Direction des affaires financières, prudentielles et comptables de la FFA et de François Bayé, Département solvabilité ;
- **La nouvelle base de données économiques et financières de la FFA** - intervention de Fabrice Guenoun, Sous-Directeur à la Direction des études et statistiques de la FFA ;
- **L'accès aux données et les nouvelles mobilités** - intervention de Stéphane Duroule (Président de la CADORA - commission des assurances de dommages et de responsabilité).

L'AAM les remercie chaleureusement pour leur disponibilité et leur contribution.

Les ordres du jour des COMEX sont établis selon 4 rubriques :

- 1 - La préparation du Conseil exécutif de la FFA ;
- 2 - Les dossiers pour décision et suivi de COMEX AAM précédentes ;
- 3 - Le fonctionnement de l'AAM ;
- 4 - Les dossiers pour information.

SERVICES OFFERTS

L'AAM ambitionne de développer des synergies entre ses membres en cultivant des espaces d'informations communs qui visent à engendrer des actions communes. Pour ce faire, elle met à disposition de ses adhérents différents services.

Des outils de communication ont été développés afin de promouvoir la visibilité de l'AAM et de ses adhérents. L'AAM communique à travers différents supports numériques tels que son site web, Twitter et YouTube.

COMMUNICATION

WWW

SITE WEB : <http://aam-asso.fr/>

Le site internet a pour vocation principale de présenter l'AAM, ses missions, ses adhérents et ses dirigeants. Il recense également l'actualité de l'association, ainsi que ses événements majeurs organisés avec les adhérents.

La deuxième édition de la Journée des administrateurs a été au cœur de l'actualité 2018. La cinquième Rencontre AAM de l'actualité autour du fichier des véhicules assurés a également été un moment fort du calendrier, tout comme la quatrième édition de l'Afterwork AAM sur le thème des « Regtechs ».

On notera en particulier, la publication de l'étude sur l'identité et les valeurs mutualistes co-construite avec l'Argus de l'assurance.

Le site internet de l'AAM bénéficie d'un référencement naturel (SEO) optimal sur l'ensemble des moteurs de recherche.



TWITTER : [@AAMutualistes](https://twitter.com/AAMutualistes)

Le compte Twitter de l'AAM [@AAMutualistes](https://twitter.com/AAMutualistes) cumule plus de 6 738 tweets, 678 abonnements et 6 579 abonnés. L'AAM tweete principalement sur son actualité en proposant des liens vers les contenus présents sur son site web ou sur sa chaîne YouTube. Elle communique également autour de ses événements en amont et en aval, mais aussi en direct avec un live-tweet comme lors de la quatrième édition de l'Afterwork AAM et de la deuxième édition des JAAM.

Ce compte twitter relaie également quotidiennement l'actualité des adhérents (articles, vidéos, photos), et annonce la nomination de ses représentants à des postes au sein de l'environnement assurantiel ou de l'ESS. Un tweet épinglé permet de retrouver les chiffres clés des adhérents de l'AAM.



YOUTUBE : « [AAM Association des Assureurs Mutualistes](#) »

Une vidéo best-of de 7" chrono, publiée sur la chaîne Youtube de l'AAM crée début 2018, condense les messages clés des différentes interventions exposées lors de la deuxième édition de la Journée des administrateurs de l'AAM (JAAM) sur le thème « Le rôle de l'entreprise dépasse-t-il son objet social ? ».

L'AAM diffuse aussi régulièrement sur cette chaîne les captations des Webinaires du catalogue de formation. Ces vidéos interactives d'une heure, animées par des experts, invitent à développer des connaissances sur l'actualité économique, financière et réglementaire. En 2018, elles ont portées sur : « La directive sur la distribution d'assurance (DDA) » ; « Le contexte macroéconomique et bilan sur les taux d'intérêt et l'inflation » et « L'investissement socialement responsable ».

OUTILS D'INFORMATION

VEILLE INFORMATIONNELLE

Chaque semaine, l'AAM transmet à ses adhérents une note d'actualités institutionnelles et contextuelles (mercredi) et une revue de presse (jeudi), portant notamment sur les travaux de la FFA, ainsi que sur les évolutions législatives et réglementaires tant au niveau français qu'europpéen.

Une note plus précise sur l'actualité législative est communiquée en fonction de l'actualité aux adhérents pour les informer de l'avancement des textes législatifs au Parlement.

ABONNEMENTS MUTUALISÉS

L'AAM prend en charge deux abonnements mutualisés dont peuvent bénéficier l'ensemble de ses adhérents :

- L'observatoire des innovations et initiatives dans la banque et l'assurance, y compris au niveau international (O3I) ;
- L'observatoire des nouveaux acteurs de la Banque et de l'Assurance (NABA).

Deux autres abonnements sont également proposés aux adhérents sur la base d'un tarif négocié par l'AAM :

- Une solution fournissant aux abonnés des outils de mise en conformité dans le cadre de la lutte contre le blanchiment (contrat cadre avec tarif référentiel) ;
- Une revue collectant des données relatives à l'épargne et la prévoyance qui renseigne les adhérents sur les mutations économiques et financières de leur environnement : cahiers conjoncturels et de prévisions, organisations de rencontres annuelles de professionnels, une offre de bibliothèques de graphiques et de données.

FORMATION

OFFRE DE FORMATION AAM / ROAM

Cette offre de formation a été entièrement construite par et pour les membres de l'AAM et de ROAM. Les travaux d'élaboration du catalogue ont été menés avec Michel Fougère, mis à disposition par la MAIF. La finalité est de permettre aux administrateurs mutualistes des apprentissages partagés, des compétences nécessaires au bon exercice des missions des administrateurs, tout en tenant compte des spécificités du mandat mutualiste.

Le catalogue de formation 2019 se décline en trois gammes : la gamme Inter-mutuelles et la gamme en Intra proposent plus de 30 thématiques différentes permettant aux administrateurs de développer les compétences clés liées à leurs différentes missions. La gamme sur mesure, quant à elle, répond aux autres besoins de formation des membres, grâce à la création de modules d'apprentissage à la demande.



Mises à disposition des administrateurs, les formations en présentiel (ateliers, learning expédition...) et les formations à distance (MOOC, modules e-learning, webinaires...) sont déclinées dans des formats pédagogiques variés et innovants. Le catalogue est proposé en version imprimée ou version digitalisée. Un calendrier mois par mois et des fiches présentant précisément chaque formation sont à disposition des adhérents.

GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL GOUVERNANCE

Mis en place en juillet 2017 à l'initiative des membres de l'AAM et dans la continuation des travaux de l'ex-GEMA et de la FFSAM, le groupe de travail Gouvernance s'est réuni à 11 reprises en 2018 et 2019.

Piloté par Patrick Jacquot (AMDM), ce groupe est un lieu de partage des pratiques et de réflexions autour des questions de gouvernance telles que les fonctions clés, la parité femmes-hommes, les comités spécialisés, les cas d'empêchement du dirigeant effectif ou bien encore les groupes prudentiels.

En 2018, 3 guides et recueils ont été diffusés auprès des administrateurs lors de la Journée des administrateurs de l'AAM du 27 novembre, portant respectivement sur les pratiques de gouvernance à l'attention des administrateurs, les obligations d'informations extra-financières et les obligations en matière de gouvernance.

L'année 2019 est l'occasion de se pencher plus avant sur le rôle et l'implication du sociétaire. Une première séance de partage avec les coopératives, en partenariat avec Coop FR, a été organisée en avril 2019 et a vocation à se renouveler.

GROUPE DE TRAVAIL PARITÉ FEMMES-HOMMES

Issu du groupe de travail Gouvernance, le groupe Parité femmes-hommes s'est réuni à 3 reprises depuis février 2019.

Il vise, d'une part, à procéder à un état des lieux de la parité femmes-hommes au sein des instances mais aussi plus généralement des actions mises en place visant à développer la mixité au sein des adhérents, à favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle et à assurer l'égalité dans l'évolution professionnelle ceci dans un but de partage et de mise en commun des pratiques entre les adhérents de l'AAM.

D'autre part, il a pour objectif de porter une réflexion sur les évolutions et/ou réponses à venir que pourraient porter les sociétés d'assurance mutuelle.

RÉUNION DE COORDINATION

L'AAM a choisi d'améliorer sa gouvernance en 2018 en positionnant son instance décisionnaire, la Commission exécutive, en amont du Conseil exécutif de la FFA depuis le mois de septembre 2018. Dans cette même logique de meilleure coordination avec les adhérents, il a

été décidé de mettre en place un groupe réunissant les responsables de cabinet, responsables des affaires publiques, secrétaires généraux, ou toute personne participant à la préparation des instances de l'AAM.

Ce groupe vise à la fois à une meilleure communication entre les maisons membres de l'AAM sur les sujets d'actualité mais aussi à une coordination des positions mutualistes au sein de la FFA et de ses principales commissions.

Le groupe coordination se réunit une fois par mois depuis septembre 2018. En octobre 2018, une réunion téléphonique s'est tenue avec pour objectif de déterminer les dossiers européens à prioriser et les relations de l'AAM avec l'AMICE.

GROUPE DE TRAVAIL SANTÉ

A l'occasion du dépôt, en février 2019, de la proposition de loi Le Gendre relative au droit de résiliation sans frais de contrats de complémentaire santé, et dans un contexte général où les complémentaires santé font régulièrement l'objet de critiques (ex : réforme 100% santé), ce groupe ad hoc, issu du groupe coordination, s'est réuni à 3 reprises, sous le pilotage de Stéphane Cossé (Covea).

Une note a été réalisée, soulignant le rôle des assurances de complémentaire santé en faveur de l'économie française et du système de protection sociale, du pouvoir d'achat des citoyens mais aussi de l'accès à des soins de qualité. Ce document, transmis à des sénateurs à l'occasion des débats sur la proposition de loi Le Gendre, est aussi destiné à d'autres institutionnels, pouvoirs publics, Think tank ou personnalités du monde académique.

GROUPE DE TRAVAIL DÉPENDANCE

En parallèle de la mise en place d'un groupe de travail Dépendance au sein de la FFA en mai 2018 et des travaux de la mission Libault, l'AAM a choisi de porter une réflexion sur les scénarios possibles de financement de la dépendance et des garanties attachées. Ce groupe de travail, piloté par Fabrice Heyriès (Groupama), s'est réuni à 3 reprises depuis novembre 2018. Le résultat des travaux, après validation par la Comex, a vocation à alimenter les propositions de la FFA, y compris avec d'autres acteurs institutionnels.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS

MANIFESTATIONS ET ÉVÉNEMENTS

Deuxième JOURNÉE DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM

La Journée à destination des administrateurs et dirigeants des adhérents de l'AAM est une rencontre annuelle autour d'une thématique qui a trait aux spécificités mutualistes. Sa deuxième édition s'est déroulée le 27 novembre 2018 autour d'une réflexion sur « La démocratie mutualiste à l'ère du digital »...



Le 27 novembre 2018, la seconde édition de la JAAM a rassemblé plus de 170 personnes, élus administrateurs ainsi que les dirigeants des sociétés adhérentes de l'AAM, sur le thème « Le rôle de l'entreprise dépasse-t-il son objet social ? ». Ce thème est en lien avec le projet de loi PACTE qui introduit un nouveau statut, celui d'entreprise à mission. Cette journée animée par le journaliste Laurent Bazin a été organisée autour de deux tables rondes et d'une keynote.

La première table ronde a souligné la difficulté d'allier des responsabilités sociales, sociétales et environnementales avec la vocation première d'une entreprise qui est d'ordre économique. Pascal Demurger, Président de l'AAM et Directeur général du groupe MAIF a perçu un levier de croissance dans la responsabilité sociétale des entreprises. Il a été soutenu par Catherine Candella, Directrice de la conformité et des risques du Groupe Up, qui affirmait que l'entreprise peut tout à fait faire du profit autrement en intégrant ses aspirations en matière de RSE dans le cadre de ses objectifs de performances globales. Nicole Notat, Présidente de Vigéo Eiris, a poursuivi en soulignant les opportunités offertes aux entreprises qui se soucient de leurs impacts sociaux et environnementaux.

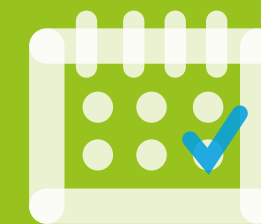
Lors de sa keynote, Julia de Funès a évoqué le besoin de sens ressenti chez de nombreux salariés « dans un travail de plus en plus technique qui

est source de déshumanisation ». Selon la philosophe, à travers la notion d'entreprise à mission, la loi PACTE répond à ces exigences en proposant un équilibre entre les aspirations personnelles des collaborateurs et les aspirations économiques de l'entreprise.

La deuxième table ronde a interrogé les différentes articulations possibles entre la branche de l'économie sociale et solidaire et le nouveau statut d'entreprise à mission introduit par la loi PACTE. Thierry Beaudet, Président de la FNMF et du Groupe VYV, a prôné une stratégie de différenciation par les actes, idée reprise par Patrick Jacquot, Président-directeur général de l'Assurance mutuelle des motards, qui voit dans cette réglementation une opportunité en faveur de la valorisation des singularités des familles de l'économie sociale et solidaire. Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif, encourageait de son côté une collaboration vertueuse avec les acteurs hors ESS, sans pour autant oublier les singularités qui sont propres à chaque modèle.

Florence Rainex, Directrice générale de la Fédération nationale des Caisses d'Épargne, a conclu cet échange par une ouverture aux acteurs faisant preuve d'engagements authentiques, qui peuvent également répondre aux nouveaux besoins émergents, malgré les divergences structurelles.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS



27 novembre 2018
Deuxième JOURNÉE
DES ADMINISTRATEURS DE L'AAM



Le rôle de l'entreprise dépasse-t-il son objet social ?

Les actes de la JAAM #2 sont accessibles sur l'espace téléchargement du site internet de l'AAM et sont repris dans la rubrique du rapport annuel « ZOOM » en page 26. Une vidéo rassemblant les moments clés est également disponible sur la chaîne YouTube de l'AAM.



RENCONTRES ET ATELIERS AAM de l'actualité

Rencontres trimestrielles à destination des dirigeants et collaborateurs sur un sujet d'actualité réglementaire

L'objectif est d'ouvrir une discussion entre adhérents et intervenants. Un représentant d'une mutuelle adhérente assure l'animation et le pilotage de la rencontre, accompagné par un consultant et un responsable du dossier à la FFA. Conjointement, des ateliers à finalité encore plus pratique sont organisés en petits groupes avec un intervenant de la Rencontre.



3 juillet 2018

Prélèvement à la source

Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est entré en vigueur le 1er janvier 2019. Outre la présentation du fonctionnement général de cette nouvelle procédure - le rôle des différents acteurs (salarié, employeur, administration), l'année blanche et le crédit d'impôt de modernisation de recouvrement (CIMR) - cette rencontre a porté sur les enjeux spécifiques pour l'assureur en tant qu'organisme payeur. Elle a réuni 17 personnes représentant 13 adhérents de l'AAM.



4 octobre 2018

Le fichier des véhicules assurés (FVA)

En France, selon l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière (ONISR), 700 000 personnes rouleraient sans assurance. Prévu par la loi de modernisation de la justice du XXI^e siècle du 18 novembre 2016, le fichier des véhicules assurés (FVA) et les obligations en découlant sont entrés en vigueur le 1er janvier 2019 afin de permettre un meilleur contrôle de l'assurance du parc automobile français. Cette rencontre a réuni 20 personnes représentant 14 adhérents de l'AAM.



13 décembre 2018

La dématérialisation

L'ordonnance du 4 octobre 2017 relative à la dématérialisation des relations contractuelles dans le secteur financier est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2018. Elle vise à favoriser l'utilisation de supports numériques et à fluidifier les échanges électroniques, en proposant un cadre juridique, à savoir des règles d'application communes aux échanges électroniques. Cette rencontre a réuni 18 personnes représentant 15 adhérents de l'AAM.



26 mars 2019

Mutualisation des données de lutte contre la fraude

Le développement des nouvelles technologies a augmenté la quantité de données exploitables par les sociétés d'assurance. Cette problématique a été abordée durant cette rencontre à travers la présentation d'un dispositif de mutualisation des données grâce aux technologies Big Data permettant de détecter les fraudes organisées en assurance automobile. Cette rencontre a réuni 16 personnes représentant 13 adhérents de l'AAM.



**3 juillet, 4 octobre, 13 décembre 2018
et 26 mars 2019**

LES RENCONTRES AAM DE L'ACTUALITÉ

RENCONTRES INSTITUTIONNELLES



L'AAM organise des rencontres entre les dirigeants des adhérents et des représentants institutionnels

Déjeuner avec Madame Odile Renaud Basso, Directrice générale du Trésor, en présence de 11 dirigeants, le 10 janvier 2018.

Rencontre avec Monsieur Christophe Itier, Haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, en présence d'une délégation de personnes ayant un mandat de l'AAM dans les instances représentatives de l'ESS, le 29 janvier 2018.

Rencontre avec Monsieur Thomas Revial, Directeur adjoint de cabinet de Monsieur Bruno Le Maire, Ministre de l'économie et des finances, le 18 septembre 2018. Cette rencontre a été l'occasion de porter des sujets communs avec la FNMF.

Petit déjeuner avec Christophe Itier, Haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, en présence de 5 dirigeants, le 13 novembre 2018.

Déjeuner avec Patrick Montagner, Premier secrétaire général adjoint de l'ACPR, le 8 avril 2019 en présence de 11 dirigeants.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



29 juin 2018

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE à ROME



LES AFTERWORK de l'AAM



Rencontres à destination des dirigeants des sociétés adhérentes de l'AAM autour d'un expert sur un thème d'actualité dans un lieu atypique.

La technologie de réglementation (REGTECH)

Le quatrième Afterwork de l'AAM a porté sur la technologie de réglementation ou REG-TECH qui touche notre rapport à la mission de conformité. En compagnie d'Axelle Lemaire, ancienne Secrétaire d'État chargée du Numérique, et associée du cabinet de conseil en stratégie Rolland Berger, les discussions ont été axées sur les réponses apportées par des start-ups aux besoins de conformité réglementaire obligatoire et permanente des entreprises de l'industrie financière. Cet afterwork a réuni 12 participants représentant 12 adhérents.



5 novembre 2018

4 ème AFTERWORK AAM

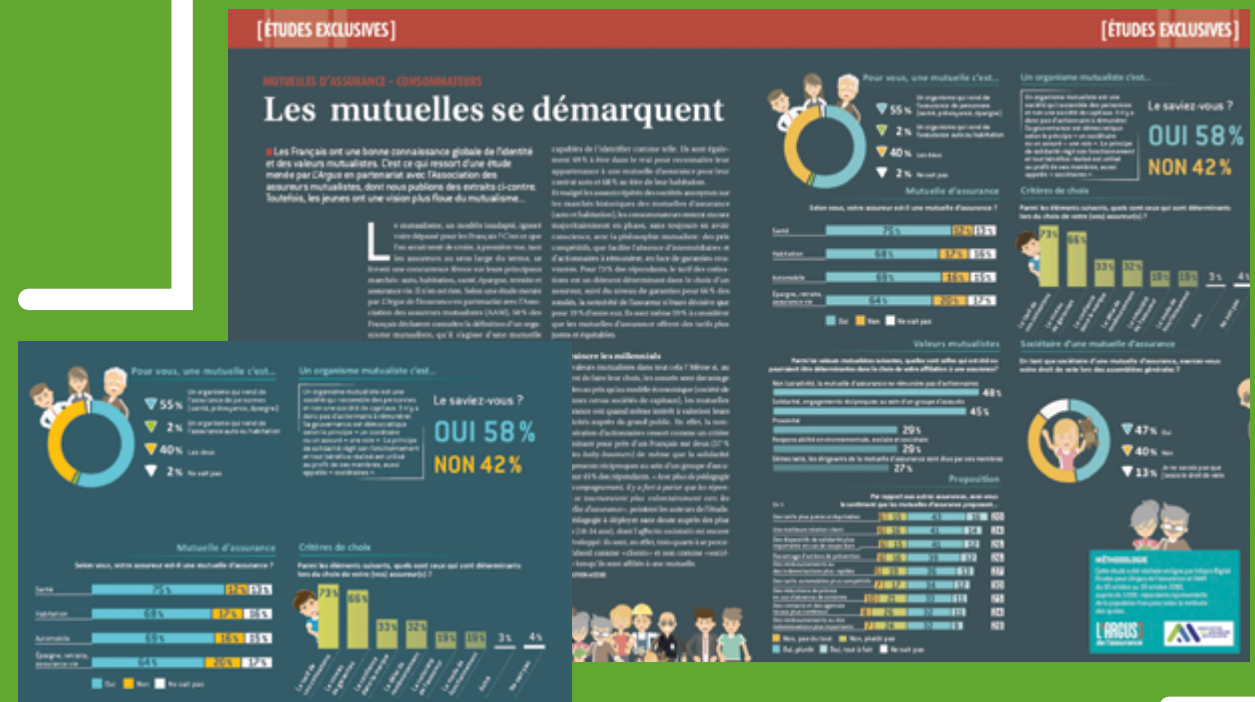


LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS



26 novembre 2018

Publication de **L'ÉTUDE
SUR L'IDENTITÉ ET LES VALEURS
MUTUALISTES** en partenariat avec l'Argus de l'assurance



Diffusion de deux **RECUEILS**
et d'un **GUIDE** d'aide de **MISE**
EN CONFORMITÉ

- Guide des pratiques de gouvernance à l'attention des administrateurs
- Recueil des obligations d'informations en matière de gouvernance
- Recueil des obligations d'informations extra-financières



5 février 2019

FEUILLE DE ROUTE DE L'AAM POUR L'ANNÉE 2019
validée par la Comex

LES CHIFFRES CLÉS

DES ADHÉRENTS 2017 (SOURCE FFA)



17

 **97 000** Collaborateurs

 **56** millions de sociétaires et de clients en France et dans les filiales à l'étranger

 **50%** de part de marché français **Dommages aux biens**

 **26%** de part de marché français **Santé / Prévoyance**

 **56%** de part de marché français **Assurance automobile**

 **56%** de part de marché français **Assurance 2 roues**

 **13%** de part de marché en cotisation **Assurance vie**

ACTIVITÉS 2018 ET PERSPECTIVES



Le rôle de l'AAM est de promouvoir les intérêts des assureurs mutualistes, fédérer une voix mutualiste portée au sein de la FFA comme dans les instances nationales, européennes et internationales. Elle a vocation à débattre de tout sujet spécifique au monde de l'assurance mutualiste et continue à développer un panel de services destinés à ses adhérents.

FÉDÉRER ET EXPRIMER UNE VOIX MUTUALISTE AU SEIN DES INSTANCES DE LA FFA

Les intérêts et les spécificités des mutuelles sont garantis au sein de la FFA à trois niveaux

1. Leur participation aux douze commissions de travail de la FFA sur la base de la parité. Le travail d'instruction des dossiers se réalise au sein de celles-ci : assurances « dommages », assurances de personnes, affaires sociales, affaires numériques, affaires économiques et financières, pour ne citer qu'elles. D'une manière générale, le Président ou le Vice-président des commissions est issu d'un adhérent de l'AAM.

2. Au plus haut niveau de décision de la FFA, au sein de son Conseil exécutif, les adhérents de l'AAM représentent 40 % des droits de vote. La représentation mutualiste s'est enrichie, en outre, au sein de cette instance, de la présence de trois mutuelles de taille intermédiaire ou plus modeste.

3. Enfin, la présence au sein du Comité de présidence de la FFA, d'un Vice-président mutualiste ayant la faculté de demander sur toute décision une seconde délibération nécessitant une majorité qualifiée des trois quarts garantit qu'aucune position ou décision de la fédération ne pourra être adoptée sans l'assentiment des mutualistes. L'AAM n'a pas vocation à concurrencer la FFA. Sur les sujets métiers et les questions techniques, la FFA s'exprime au nom de la profession. L'AAM donne un point de vue mutualiste ou discute sur des sujets spécifiquement mutualistes.

En 2018, les représentants mutualistes ont pris des positions lors des dossiers présentés en Conseil exécutif.

PRINCIPAUX SUJETS ABORDÉS EN 2018 AU SEIN DU CONSEIL EXÉCUTIF DE LA FFA

- Loi PACTE
- Prélèvement à la source
- Fichier des véhicules assurés (FVA)
- Réforme du régime des catastrophes naturelles
- Défaillance des assureurs construction en LPS (libre prestation de services)
- Dépendance
- RACO
- Lisibilité des contrats de complémentaire santé
- Provisionnement des rentes accidents corporels
- Assurance emprunteur : application de la TSCE à la garantie décès
- Contribution au FGAO
- Révision Solvabilité 2
- RGPD

ÉCHANGER ET DIALOGUER

L'AAM est au service de ses adhérents, pour leur faciliter le partage d'informations, leur donner les outils pour progresser ensemble dans la compréhension des dossiers opérationnels, qu'ils fassent partie de leur environnement direct ou indirect, national, européen et international.

Il s'agit aussi que les instances restent le lieu de discussion pour apporter les réponses aux demandes et interrogations que chacun peut avoir, petits ou gros opérateurs ou bien encore de taille intermédiaire, quel que soit le segment d'activités, affinitaires ou non, sur un marché territorial ou national.

QUOI DE NEUF EN 2018

1 L'AAM est un « facilitateur » pour des partages d'informations ou le suivi de dossiers, la courroie de transmission utile et nécessaire, le cas échéant, avec la FFA. Elle réalise un travail d'accompagnement des mutualistes. L'AAM a pour mission de faire réseau entre les adhérents, et créer du lien.

AU SERVICE DES ADHÉRENTS :

• **Groupe de travail Gouvernance : les travaux des participants à ce groupe ont permis la publication le 27 novembre 2018 de plusieurs documents :**

- **Un guide** des pratiques autour de la gouvernance des sociétés d'assurance mutuelle à l'attention des administrateurs ;
- **Un recueil** des obligations d'informations extra-financières ;
- **Un recueil** des obligations d'informations en matière de gouvernance.

Par ailleurs, le groupe de travail Gouvernance a travaillé autour de questionnaires sur différentes thématiques telles que : les dirigeants effectifs, les fonctions clés, le comité des risques, les groupes prudentiels et la notion de sociétaire.

• **Un catalogue de formation** a été mis en place, en collaboration avec ROAM, avec de nouveaux cursus et de nouvelles gammes pour satisfaire les différentes attentes des membres.

RELATIONS INSTITUTIONNELLES :

• **Modernisation du droit d'initiative** : celui-ci permet aux sociétaires de demander l'inscription de propositions de résolutions à l'ordre du jour des assemblées générales des sociétés d'assurance mutuelle. La proposition qui a été présentée à la Direction générale du Trésor (DGT) vise à l'adapter aux évolutions des nouvelles technologies de communication et au sociétariat.

• **Sécurisation de l'exercice des fonctions mutualistes pour les agents publics** : la proposition qui a été présentée à la DGT vise à harmoniser les textes applicables aux agents publics (code la mutualité, loi sur les coopératives, code des assurances) exerçant de fonctions d'administrateur ou membre du conseil de surveillance qui ouvrent droit à des indemnités compensatrices.

Ces deux sujets devraient être intégrés aux décrets d'application pris dans le prolongement de la loi PACTE d'ici la fin de l'année 2019.

• **Loi Pacte et entreprise à mission** : dans le prolongement du rapport Sénard/Notat « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », la loi PACTE, adoptée en avril 2019, prévoit des dispositions relatives à l'évolution du code civil en intégrant la possibilité de nouvelles missions pour les entreprises, ou bien de devenir des sociétés à mission en intégrant une raison d'être dans leurs statuts et en se fixant des objectifs sociaux ou environnementaux à suivre. Une tribune commune dans Le Monde a été co-rédigée par les présidents de l'AAM et de la FNMF en mai 2018 afin de rappeler le rôle précurseur des entreprises mutualistes dans la recherche de conciliation entre performances économiques, confiance des clients et engagement des collaborateurs.

• **Travaux autour de l'ESS (Economie sociale et solidaire)** : L'AAM a été très impliquée dans la rénovation d'ESS France (Chambre Française de l'ESS) en participant activement à tous les travaux conclusifs durant l'année 2018 et en rencontrant à deux reprises Christophe Itier, Haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale.

Dans le cadre de son activité de représentation d'intérêts, l'AAM est inscrite au registre de transparence de la HATVP (Haute autorité pour la transparence de la vie publique) comme à celui de l'Union Européenne.

2 Si l'AAM a vocation à être le « hub » du mutualisme au service de ses adhérents, l'activité législative et réglementaire, dense et impactante pour les mutuelles d'assurance en 2018, a été l'occasion de renforcer la mise en commun des ressources, de travailler de concert auprès d'acteurs institutionnels et des pouvoirs publics et d'émettre des positions originales.

Parmi les dossiers mutualistes qui ont fait l'objet d'une discussion approfondie lors de l'année 2018, on relèvera

NATIONAL :

• **Assurance emprunteur** : la profession, à l'initiative de l'AAM, a contesté l'application de la TSCA à la garantie décès dans le cadre des débats sur le PLF 2019.

• **Loi PACTE** : dans le cadre d'une démarche commune avec la FNMF auprès des pouvoirs publics, l'AAM a soutenu l'application des nouvelles dispositions relatives à l'objet social de l'entreprise et l'entreprise à mission.

• **Evolution du droit d'initiative mutualiste et sécurisation de l'exercice des fonctions mutualistes par des agents publics** : ces deux mesures ont été portées auprès du Trésor. Elles doivent désormais être mises en place par voie de décrets, dans le prolongement de la loi PACTE.

• **Rentes viagères** : la profession, et les assureurs mutualistes en particulier, ont sollicité un étalement sur six ans de la suppression du dispositif de prise en charge par l'État d'une part des majorations de rentes viagères. Cette demande n'a pas été prise en compte.

EUROPE :

• **Solvabilité 2** : la Commission européenne a adopté le 8 mars 2019 son règlement délégué modifié Solvabilité II créant une nouvelle classe d'actions détenues à long terme bénéficiant d'exigences en capital réduites sous réserve de critères à respecter. Cette mesure, souhaitée par la France, a été présentée par Insurance Europe comme une "opportunité manquée" du fait notamment de l'absence de révision de la marge de risque ou de correction pour volatilité.

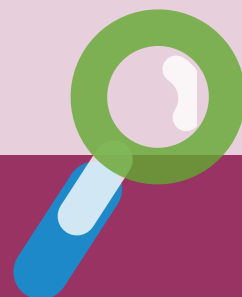
S'agissant de la révision 2020, l'AMICE et la FFA, en collaboration avec Insurance Europe, contribue aux positions à défendre dans le cadre de la demande d'avis technique de la Commission.

• **Révision de la Directive assurance automobile** : la profession, par l'intermédiaire de la FFA et de l'AMICE, a soumis ses observations sur le texte à plusieurs députés européens tout au long du processus législatif.

• **Groupe TVA** : par 3 arrêts du 21 septembre 2017, la Cour de justice européenne a considérablement restreint le champ d'application du mécanisme d'exonération de TVA pour les groupements de moyens. Elle précise que l'exonération ne s'applique pas aux opérations effectuées dans le domaine des assurances et de la réassurance, ni à celles réalisées dans le domaine des services financiers. Ces décisions sont en principe directement applicables sur le territoire des États membres. Dans ce contexte, la profession travaille à une limitation des impacts causés par la position de la CJUE.

• **RGPD** : adopté le 27 avril 2016, ce règlement a été transposé en France par une loi promulguée le 20 juin 2018. Le règlement laissant une marge de manœuvre significative aux États membres sur différentes mesures, la profession est intervenue lors des débats au Parlement.

• **DDA** : en 2017, la FFA, en coordination avec Insurance Europe et d'autres fédérations nationales d'assureurs, a sollicité le report de la mise en œuvre de la Directive sur la distribution d'assurance finalement fixée au 1er octobre 2018. En parallèle, la profession est intervenue sur la rédaction des ordonnances et décrets de transposition.



A l'occasion de son rapport annuel, l'AAM souhaite mettre en lumière deux dossiers législatifs structurants pour les entreprises mutualistes de l'assurance :

L'AAM a réaffirmé lors de l'avant-projet de la loi PACTE, qui redéfinit l'objet social de l'entreprise, que le modèle de l'assurance mutualiste a toujours su allier l'intérêt général à la performance économique. La **deuxième Journée des administrateurs** organisée le 27 novembre 2018 a été l'occasion de réunir les acteurs de l'ESS pour soutenir cette position, et interroger les nouveaux enjeux de responsabilité sociétale des entreprises.

Les actes de cette journée sont aussi disponibles en téléchargement sur le site de l'AAM "aam-asso.fr".

L'accès aux données des véhicules connectés a été un sujet tout aussi stratégique pour les assureurs en 2018. Ainsi, l'AAM a sollicité **Stéphane Duroulet**, Directeur général de la MAAF et Président de la Commission Assurances Dommages et responsabilité de la Fédération Française de l'Assurance, afin de dresser un état des lieux de l'accès aux données des véhicules connectés, à l'heure où la technologie numérique embarquée dans les véhicules est au cœur des réflexions prospectives sur la mobilité.

L'AAM le remercie chaleureusement pour sa contribution.

ACTE JAAM 2



Le rôle de l'entreprise dépasse-t-il son objet social ?

Le 27 novembre 2018, dans le cadre de la deuxième Journée des administrateurs de l'Association des Assureurs Mutualistes, les représentants de toutes les grandes familles de l'économie sociale et solidaire ont témoigné de la façon dont leurs performances économiques se nourrissent de leur capacité à prendre en compte les dimensions sociales et environnementales.

Des interventions confortées par celle de Nicole Notat, Présidente de Vigeo Eiris dont le rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif » porté avec Jean-Dominique Senard, Président du groupe Michelin a posé les bases du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) dont la loi a été adoptée le 11 avril 2019. Des débats ont été éclairés par les notes philosophiques de Julia de Funès sur le sens du travail et de la confiance. En effet, la future loi prévoit la possibilité d'intégrer dans les statuts une raison d'être qui préciserait un intérêt général à agir. Un statut d'entreprise à mission plutôt vu comme une opportunité par les acteurs de l'ESS qui n'ont pas attendu pour ouvrir la voie. Mais au-delà de son statut, c'est bien par ses actions qu'il appartient à l'entreprise de faire la preuve de son engagement sociétal.

INTERVENANTS ET DÉBATS

Animation des débats **Laurent Bazin** - Journaliste et éditorialiste sur France 5 (C dans l'air), ancien présentateur de la matinale de RTL.

ALLOCUTION D'OUVERTURE

- **Pascal Demurger** - Président de l'AAM. ①

Table ronde 1 - LA RESPONSABILITÉ SOCIALE, UN ENJEU DE PERFORMANCES GLOBALES

- **Nicole Notat** - Coauteure du rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif », Présidente de Vigeo Eiris ; ②
- **Pascal Demurger** - Président de l'AAM, Directeur général du groupe MAIF ;
- **Catherine Candella** - Directrice de la conformité et des risques du Groupe Up. ③

Keynote - POUR UNE ENTREPRISE ÉMANCIPATRICE...

- **Julia de Funès** - Philosophe, coauteure de « La comédie (In)humaine » et de « Socrate au pays des process ». ④

Table ronde 2 - ESS ET ENTREPRISES À MISSION : QUELLES ARTICULATIONS ?

- **Thierry Beaudet** - Président de la FNMF, Président du Groupe VYV ; ⑤
- **Philippe Jahshan** - Président du Mouvement associatif ; ⑥
- **Florence Raineix** - Directrice générale de la Fédération nationale des caisses d'épargne ; ⑦
- **Patrick Jacquot** - Président-directeur général de l'Assurance mutuelle des motards. ⑧

Clôture Pascal Demurger - Président de l'AAM.



TABLE RONDE 1 : La responsabilité sociale, un enjeu de performances globales

C'est une exigence forte que d'affirmer la responsabilité sociétale d'une entreprise. Celle-ci ne peut rester au niveau du discours.

« Les seules performances opérationnelles ne suffisent plus. La société de consommation réduisait l'entreprise à un lieu de production de biens et de services ; or, l'attente est désormais aussi sociale, sociétale et environnementale. Cela sous-entend de conjuguer une éthique de responsabilité et de conviction », estime Pascal Demurger, Président de l'AAM et Directeur général du groupe MAIF, qui voit un levier de croissance dans la responsabilité sociétale des entreprises. Cette conviction s'inscrit parfaitement dans la logique du plan d'action pour la croissance et la transformation des entreprises (PACTE) dont la loi sera promulguée d'ici le printemps 2019. Un projet largement alimenté en mars 2018 par le rapport « L'entreprise, objet d'intérêt collectif » porté par Jean-Dominique Senard, Président du groupe Michelin et Nicole Notat, Présidente de Vigeo Eiris et ex-secrétaire générale de la CFDT. « Il y a un risque économique à ne pas intégrer la responsabilité sociale dans sa stratégie. Nous ne sommes pas dans le registre de la philanthropie ou de la bonne action ponctuelle. C'est un investissement, nullement un coût », souligne la corapporteuse du rapport, affirmant que l'entreprise cotée ne doit pas être seulement au service de ses actionnaires. Or, intégrer des parties prenantes de divers horizons est inscrit dans l'ADN des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS). « C'est bien pour cela que l'AAM est intervenue dans l'avant-projet de la loi PACTE pour affirmer qu'il n'y avait aucun sens à imposer à ses membres la nomination d'administrateurs indépendants au regard de la diversité de leur conseil d'administration », rappelle Pascal Demurger.

Faire du profit autrement

Si les acteurs de l'ESS n'ont pas d'actionnaires, ils partagent le souci des performances. « Il s'agit de faire du profit autrement, de façon sécurisée et anticipatrice », explique Catherine Candella, directrice de la conformité et des risques du Groupe Up, dont la société mère constitue l'une des plus grandes SCOP de France. Cette coopérative appartient à ses salariés qui élisent la direction générale et votent les décisions à l'occasion du conseil d'administration. De quoi poser de bonnes bases pour appliquer une stratégie différenciante en matière sociale, sociétale et environnementale. « Il appartient désormais à chaque direction opérationnelle de définir et dé-

cliner les actions de responsabilité sociale qu'elle entend mener pour améliorer ses performances globales. Nous les accompagnons mais ce sont elles qui ont la délégation pour agir en faisant preuve de créativité. C'est une évolution indispensable pour responsabiliser », ajoute Catherine Candella, auparavant directrice de la RSE et qui, à ce titre, a impulsé la stratégie du groupe. Cette direction a disparu il y a maintenant près de deux ans. À charge aux directions opérationnelles de la faire vivre, dans les 18 pays où le groupe est implanté. Si une politique d'achat responsable ou de réduction d'émissions de carbone peut par exemple se décliner assez facilement à l'international, c'est plus délicat si l'on demande aux directions d'impliquer les salariés aux décisions, notamment dans les filiales de l'ex-Europe de l'Est où l'image coopérative souffre quelque peu du poids de l'histoire. Libre à chaque filiale de prendre le temps nécessaire pour s'aligner sur la stratégie d'un groupe qui n'a pas attendu d'y être contraint pour produire un rapport extra-financier.

Les indicateurs extra-financiers

Si les reportings financiers et extra-financier restent encore distincts dans la grande majorité des entreprises, la convergence est en marche. En la matière, la France a une longueur d'avance en imposant progressivement par la loi une obligation de rendre public des indicateurs extra-financiers depuis 2001 mais sans contrainte sur la manière de le faire. « Nous constatons une nette amélioration de la qualité du reporting extra-financier ces 15 dernières années. Ce sont des indicateurs que nous suivons de près en nous efforçant d'appréhender le niveau d'intégration du pilotage de ces indicateurs dans le système managérial », se réjouit Nicole Notat. Vigeo Eiris suit ainsi quotidiennement près de 4 300 entreprises cotées et il ne se passe pas un jour sans qu'une controverse, plus ou moins critique, ne concerne l'une d'entre elles. « Nous n'avons pas d'actionnaire mais nous sommes en revanche bien conscients, en tant que gestionnaires de nos actifs, de la vigilance qu'il convient d'avoir en matière de placement. Nous plaçons nos réserves sur des fonds socialement responsables », affirme Pascal Demurger. Libre à chaque entreprise de faire ses choix d'investissement. C'est aussi l'esprit de la future loi PACTE que de donner un cadre non contraignant. À charge pour chaque entreprise de donner le sens qu'elle entend à sa responsabilité sociale.

TABLE RONDE 2 : ESS et entreprises à mission : quelles articulations ?

Le label de l'entreprise à mission est-il l'occasion pour les différentes familles de l'ESS de mieux affirmer leurs spécificités dans une grille d'évaluation générale ouverte à toutes les formes d'entreprise.

L'ESS n'a nullement le monopole des valeurs. Les entreprises cotées se sentent aussi à l'aise que celles de l'ESS à avancer sur le terrain des valeurs. Thierry Beaudet, Président de la FNMF et du Groupe VYV, plante le décor : « Les valeurs sont perçues, elles se mesurent en parts de marché mais elles nous protègent de moins en moins car nos concurrents cherchent à se les approprier. Ce n'est pas le "catéchisme" mutualiste qui va faire adhérer mais c'est bien par notre capacité à imposer et à défendre des normes sociales que nous nous différencierons. Il est toujours bon de rappeler que ce sont les mutuelles qui sont en première ligne pour défendre le principe de la non-sélectivité des adhérents en fonction de leur état de santé ». La valeur devient un exercice de communication dans lequel la forme ne se soucie guère du fond. « C'est sur la durée et dans la capacité d'être en mesure de saisir les signaux faibles que l'on mesure l'adéquation entre les valeurs et les actions. Il ne s'agit pas de faire des coups de communication », estime Florence Raineix, directrice générale de la Fédération nationale des caisses d'épargne. Plutôt que de mettre la priorité sur le faire savoir médiatique, la banque coopérative préfère développer par exemple son offre de micro-crédits ou encore son prêt sans apport pour acheter un véhicule neuf via son réseau.

Gare à l'institutionnalisation de l'ESS !

Si l'ESS a une histoire singulière à raconter, elle doit se méfier de l'immobilisme qui va de pair avec une forme d'institutionnalisation potentiellement mortifère. « On ne doit pas perdre l'avantage compétitif lié à nos valeurs dans la gestion. Je crois en notre capacité à entreprendre », affirme Thierry Beaudet en référence aux transformations à l'oeuvre dans les entreprises de l'ESS. Le label de l'entreprise à mission, qui pourrait être accordé à n'importe quel type d'entreprise, est plutôt vu comme l'occasion de lutter contre le « social washing » qui se traduit par un exercice affirmé de communication sur les engagements sociaux sans pour autant les démontrer sur le terrain. La banalisation est à la clé, or la labellisation s'accompagnera bien d'une évaluation permettant d'appréhender les écarts entre les discours et la réalité des pratiques. « Le fait que le marché s'intéresse au social est positif. Il faut cultiver les complémentarités avec des acteurs

hors ESS sans pour autant oublier d'où l'on vient car cela a un sens bien particulier que de se constituer en association. Le point de départ n'est résolument pas le même si l'on compare à une société strictement commerciale qui voudrait aussi aller sur le terrain du social mais on peut tout de même se retrouver. Notre objet nous dépasse, il faut en être conscient », explique Philippe Jahshan, Président du Mouvement associatif qui considère que les entreprises de l'ESS « ne peuvent pas ne pas faire partie des entreprises à mission ». Patrick Jacquot, Président-directeur général de l'Assurance mutuelle des motards, souligne : « Il faut prendre garde au repli sur soi. Nous devons être les références des entreprises à mission ».

Un levier pour fédérer l'ESS

L'entreprise à mission est l'occasion pour l'ESS de valoriser la singularité de ses modèles. Qu'est-ce qui différencie un EPHAD géré par un acteur de l'ESS d'un autre établissement pour personnes en perte d'autonomie géré par un groupe coté en bourse ? Qu'est-ce qui différencie une crèche associative d'une structure commerciale positionnée sur le même champ d'activité ? « Isolément, chacun de nous n'est pas en capacité d'évaluer les conséquences sociales de ses missions. Il nous manque une structure commune à l'ESS », fait remarquer Philippe Jahshan. Même constat du côté de Thierry Beaudet. Un indicateur du « service rendu » mériterait une approche concertée des différentes familles de l'ESS que sont les associations, les coopératives et les organisations mutualistes. Selon Patrick Jacquot, « c'est l'occasion d'avancer ensemble pour valoriser nos singularités au-delà de nos différences ».

Prendre le risque de la confiance

La confiance est au coeur de la capacité des différentes familles de l'ESS à promouvoir les spécificités de leurs modèles et des missions d'intérêt social qui en découlent en tissant des liens de confiance avec d'autres acteurs de l'entreprise à mission non issus de l'ESS. « L'expression contrat de confiance relève du non-sens. Si l'on a besoin d'un contrat, c'est justement parce que l'on n'est pas capable de se faire confiance. Or faire confiance sous-entend certes un risque mais c'est surtout une opportunité », souligne la philosophe.

KEYNOTE : Le sens contre l'absurdie

« Les salariés souffrent d'un manque de sens dans un travail de plus en plus technique qui est source de déshumanisation. Il faut appliquer les processus sans réfléchir. C'est la porte ouverte à l'intelligence artificielle et c'est aussi ce qui explique en partie l'explosion de l'absentéisme », assène la philosophe Julia de Funès, auteure en 2017 de « Socrate au pays des process - La vie au bureau ou comment je suis tombée en Absurdie » et plus

récemment coauteure avec Nicolas Bouzou de « La comédie (in)humaine ». Une illustration des défis qui se présentent aux entreprises afin de valoriser les personnes qui font le travail. « La finalité ne doit pas être la technique mais son extériorité. Le sens, c'est l'ailleurs. L'entreprise est un lieu de nouvelles transcendances », précise celle qui considère que le bien-être dans l'entreprise ne se décrète pas mais est une conséquence de la performance globale.

Conclusion

Pour une ESS inscrite dans l'avenir

« Toutes les familles de l'ESS se rejoignent sur l'utilité de rechercher l'intérêt général mais il va désormais falloir formaliser nos convergences sur ce sujet pour que l'ESS ne soit pas renvoyée au passé au profit d'une entreprise à mission qui aurait le monopole de l'avenir. Il nous appartient de démontrer que l'ESS est aussi porteuse d'avenir », synthétise en clôture des échanges Pascal Demurger, Président de l'AAM. Un appel à l'ouverture. Et pour cela, dès lors que la loi PACTE sera promulguée, chaque entreprise de l'ESS aura l'occasion si elle le souhaite d'intégrer dans ses statuts l'objet de l'entreprise à mission après un vote de son conseil d'administration avec l'ambition de poursuivre l'alignement des intérêts entre sociétaires ou adhérents, salariés et société.



L'ACCÈS AUX DONNÉES DES VÉHICULES CONNECTÉS

Par Stéphane Duroule, Directeur général de la MAAF et Président de la CADORA

Mieux connaître ses clients, leurs attentes, leurs comportements, leurs modes de vie a toujours été une préoccupation des entreprises pour progresser dans la conception des offres et services. L'émergence rapide de multiples objets connectés dans le quotidien des consommateurs élargit cette connaissance potentielle.

L'enjeu de la maîtrise de la donnée est donc central pour la plupart des acteurs économiques afin de pouvoir adapter les produits, faire évoluer les parcours clients au rythme de l'évolution de la société... ou simplement pouvoir résister aux assauts des géants du numérique.

Le domaine de l'automobile n'échappe pas à ce mouvement. Le développement de la technologie numérique embarquée dans les véhicules ouvre des perspectives importantes en matière d'accompagnement des utilisateurs de ces moyens de mobilité par l'exploitation des données produites.

Bien entendu cette technologie est utilisée par les constructeurs automobiles pour proposer des systèmes d'assistance à la conduite voire la délégation de conduite ou encore la maintenance.

Mais il est aussi possible de proposer des services plus larges touchant par exemple à la navigation, la prévention ou encore l'assistance ou l'assurance.

Pour cette raison il est essentiel que l'accès aux données soit encadré pour garantir d'abord le respect de la vie privée mais aussi l'équité entre les différents acteurs économiques capables de proposer de tels services. Il s'agit d'un enjeu majeur pour la profession de l'assurance.

C'est dans ce cadre que la CADORA a initié des travaux depuis plusieurs mois, via un groupe dédié au sujet des véhicules « connectés et autonomes », sur les évolutions juridiques et technologiques en cours, mais aussi sur la nature et les conditions d'accès aux données produites ainsi que les potentiels impacts pour l'assurance.

Ces travaux ont permis de faire des propositions dans le cadre de la Loi d'Orientation des Mobilités pour que soient reconnus deux principes socles :

- La non-discrimination des acteurs de la mobilité dans l'accès aux données émises par un véhicule connecté, en restant vigilant aux risques de cybersécurité, permettant ainsi à chacun de développer les services associés à la mobilité

- L'accès aux données en cas d'accident d'un véhicule doté d'un dispositif de délégation de conduite pour objectiver les responsabilités et ainsi permettre la bonne exécution du contrat d'assurance, à commencer par l'indemnisation des assurés.

Mais ces travaux ne peuvent se limiter au périmètre français. L'action est aussi conduite par la FFA auprès des instances européennes et de celles issues de la Convention de Vienne pour faire intégrer nos attentes dans les futures réglementations en préparation. Des échanges réguliers avec les fédérations d'assurance allemandes, britanniques et italiennes nous permettent de nous assurer que la profession parle d'une seule et même voix dans les enceintes européennes.

Enfin, un autre domaine doit faire l'objet d'un consensus : celui de la solution retenue pour la mise à disposition des données. Nos démarches auprès des constructeurs ont pour objet de permettre la mise en place d'une solution unique, plateforme de données externe neutre, pour que l'accès aux données ne soit pas entravé par la complexité inhérente à des formats non unifiés ou par des coûts de mise en œuvre constituant de fait des barrières à leur utilisation. Cela ne doit pas empêcher, en attendant que cette plateforme soit opérationnelle, le maintien de l'accès libre aux données via les dispositifs existants (par exemple les boîtiers connectés).

C'est à ces conditions que les progrès liés à l'utilisation de ces données pourront être partagés par le plus grand nombre.

PERSPECTIVES ET PROJETS



PARTAGER ET RÉALISER ENSEMBLE

En 2019, mise en place d'une nouvelle gouvernance à la tête de l'AAM, avec l'élection d'un nouveau Président en juillet. Parmi les évolutions associées, on notera l'élection des Vice-présidents à acter également et à confirmer la représentation des trois mutuelles de taille intermédiaire ou plus modeste au sein du Conseil exécutif de la FFA.

En janvier 2019, l'AAM a mis en place une feuille de route sur ses principales priorités, validée par la COMEX. Il ressort que ces lignes directrices ont été souhaitées par les adhérents lors des travaux des chantiers en faveur de l'évolution de l'AAM. Dotée d'un calendrier trimestriel, la feuille de route de l'AAM met en exergue les dossiers de fonds, itératifs et des dossiers d'actualité. Différentes modalités d'instruction ont été organisées (GT, réunions ad hoc, coordination...) pour répondre à la diversité des dossiers.

Le 26 novembre 2019 aura lieu la troisième édition de la Journée des Administrateurs de l'AAM sur le thème des nouvelles mobilités.

Un espace dédié aux adhérents est prévu courant 2019 début 2020 afin de permettre aux membres de l'AAM un accès facilité aux documents des instances et à tout document communiqué aux adhérents telles que la note d'actualité hebdomadaire, la revue de presse, les notes de suivi législatif... Il est aussi prévu un espace « discussion ». Ce service qui devait être mis en place en 2018 a été reporté compte tenu de l'arrivée du nouvel outil « Your FFA ».

Lancement du GT mutualisme sous l'égide d'Adrien Couret (MACIF) qui en assurera le pilotage. Ces travaux visent à mettre en exergue l'évolution actuelle du mutualisme en lien avec le nouveau statut de société à mission : quels sont les enjeux et les opportunités pour les mutuelles d'assurance ?

Le GT dépendance continue ses travaux en parallèle de ceux menés par la FFA. L'AAM instruira le dossier de la réforme des retraites, au regard des évolutions déjà actées par la loi Pacte et des conclusions à venir de la concertation de Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites.

Le GT gouvernance va continuer ses travaux notamment autour de la notion de sociétaire. Un guide autour de questions clés relatives au sociétariat sera publié à l'occasion de la JAAM 2019 (Journée des administrateurs de l'AAM). Ce guide comprendra notamment des rubriques consacrées aux différentes étapes de la vie du sociétaire : son adhésion, son implication dans les élections, le cas échéant, sa fonction de délégué de sociétaires, à celle éventuellement d'administrateur.

Le GT gouvernance envisage une réflexion sur la mise en place d'une charte de déontologie pour les administrateurs des adhérents de l'AAM. Celle-ci serait facultative et non contraignante pour les adhérents.

ACTIONS DE L'AAM AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

L'AAM suivra de près la mise en œuvre des décrets d'application de la loi Pacte, et plus particulièrement de deux demandes portées auprès des pouvoirs publics : d'une part, la modernisation du droit d'initiative, et d'autre part, la sécurisation de l'exercice des fonctions mutualistes par les agents publics. À ce titre, l'AAM a prévu une prochaine rencontre avec le Sous-directeur des assurances à la DGT.

CRÉATION D'UNE PAGE LINKEDIN

Cette page rassemblera les adhérents autour d'un univers de références professionnelles communes aux assureurs mutualistes sur le premier réseau social professionnel. Elle exprimera l'actualité quotidienne de l'AAM, et promouvra les engagements de ses adhérents en matière de ressources humaines (offre d'emploi, nomination...) et de responsabilité sociétale.

LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES & LIENS AVEC DES PARTENAIRES



LES LIEUX DE REPRÉSENTATION

ORGANISATIONS MUTUALISTES EUROPÉENNES ET INTERNATIONALES

Une participation européenne de l'AAM a été réaffirmée au sein de l'AMICE (Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe). Une association européenne forte est unanimement reconnue nécessaire. Pour ce faire, l'AMICE doit développer encore son action auprès des décideurs européens. Elle est particulièrement bien reconnue des pouvoirs publics en tant que représentante des entreprises d'assurance de taille modeste ou intermédiaire. Elle s'est illustrée comme un acteur incontournable autour de la revue 2018 de Solvabilité 2. Elle est déjà également reconnue pour ses travaux relatifs à la révision 2020.

- L'AMICE garde son indépendance tout en recherchant des synergies et collaborations avec l'ICMIF. Ce fut notamment le cas lors d'une manifestation co-organisée le 4 décembre 2018 à Paris à l'invitation de l'AAM et de la FNMF et avec le soutien de COVEA, sur le thème de la régulation et de la supervision. Des intervenants internationaux, européens et nationaux ont participé aux échanges

sur les thèmes de Solvabilité 2, climat, cyber et dépendance. M. Dominique Beau, Premier sous-gouverneur de la Banque de France est intervenu en discours introductif. Une même manifestation aura lieu autour de la régulation le 4 décembre 2019 avec le soutien de COVEA.

- L'AAM a accueilli avec la FNMF à Paris les 20 et 21 mai 2019 le Comité d'intelligence économique organisé par l'ICMIF ainsi que son Forum stratégique le 22 mai. Ils ont réuni 38 représentants de 17 pays.
- En février 2019, l'AAM a accueilli lors d'un déjeuner la Présidente de l'ICMIF, Hilde Vernailen.
- Sur un plan plus fonctionnel, les adhérents de l'AAM ont décidé de garder leur liberté d'adhérer en direct à ces deux organisations ou d'y être représentés par l'intermédiaire de l'AAM.

UNE REPRÉSENTATION CONSOLIDÉE AU SEIN DES INSTANCES DE L'ESS (ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE)

La loi du 31 juillet 2014 relative à l'ESS a reconnu juridiquement et politiquement les sociétés d'assurance mutuelle comme des acteurs de l'ESS.

En conséquence, elles se doivent d'être représentées au sein des instances de ce secteur :

- Au CSESS (Conseil supérieur de l'ESS) sont membres au titre de l'AAM : Patrick Jacquot / AMDM, Laure Delair / MACIF, Jérôme Narbonne / Groupama (représentant également l'AAM au Bureau du CSESS) et Cornélia Federkeil / AAM.

- À ESS France (Chambre Française de l'ESS), instaurée par la loi de 2014, dont le rôle est de mieux peser dans les politiques publiques de l'ESS, sont représentants titulaires : Patrick Jacquot / AMDM et Vice-président d'ESS France, Philippe Da Costa / AG2R la Mondiale, Stéphane Cossé / COVEA et en tant que suppléants, Cornélia Federkeil et Valérie Blanchard / AAM.

En 2018, ESS France a été très engagée dans des travaux en faveur de la rénovation de la représentation nationale de l'ESS, avec l'UDES et le CNCRESS, dans un objectif de rapprochement visant une meilleure visibilité et une articulation accrue de l'ESS tant au

LES PARTICIPATIONS EXTÉRIEURES & LIENS AVEC DES PARTENAIRES

niveau national que territorial. Cette réflexion autour de l'évolution de la représentation a été sollicitée par le Haut-commissaire à l'ESS et à l'innovation sociale, Christophe Itier. En décembre 2018, les membres ont unanimement voté pour 10 nouveaux principes fondateurs, qui inspirent désormais la rénovation et l'unification du mouvement.

L'ensemble des représentants de l'AAM se sont réunis, en janvier 2018 afin de préparer la rencontre avec Christophe Itier. Celui-ci a publié en novembre le PACTE de croissance pour l'ESS, une série de mesures selon 3 axes :

- Pallier les difficultés de financement dont souffrent encore les entreprises de l'ESS.
- Renforcer leur influence et leurs pouvoirs d'action.
- Placer l'économie sociale et solidaire au cœur de l'agenda européen et international.

Une délégation de l'AAM de haut niveau a rencontré par deux fois Christophe Itier en 2018.

- **UDES** (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire) : en tant que représentant d'acteurs de l'ESS, l'AAM s'est rapprochée de l'UDES. Cette organisation ayant fait évoluer ses statuts, l'AAM a pu y adhérer en tant que membre associé à compter du 1er janvier 2019. Elle est représentée au sein du conseil d'administration et au sein des commissions affaires sociales, de l'emploi formation diversité, de la protection sociale et santé.
- **l'AAM** s'est rapprochée de la structure faîtière représentative des coupoles des différentes formes de coopératives afin de travailler en commun sur des sujets de gouvernance.

PRÉVENTION ROUTIÈRE

- Thierry Monminoux : vice-président de la MAIF et Président de Prévention MAIF, siège désormais au titre de l'AAM au conseil d'administration de l'association Prévention Routière.

LE TEMPS DU DIALOGUE

DIALOGUE AVEC LA FNMF (FÉDÉRATION NATIONALE DE LA MUTUALITÉ FRANÇAISE)

Les relations avec la famille mutualiste de la FNMF ont été renforcées en 2018, depuis la rencontre en juillet 2017 des présidents de l'AAM et de la FNMF. Ils avaient ainsi partagé des réflexions et des possibilités de travaux communs à cette fin. Parmi les dossiers qui ont été abordés dans le suivi, on notera le projet de loi PACTE, et les questions d'épargne retraite et d'entreprise à mission, les évolutions de la représentation nationale de l'ESS, le dossier Solvabilité 2 sous l'angle des risques actions et de long terme.

L'échange d'informations et de réflexions sur des dossiers notamment européens ainsi que la préparation commune des instances de l'AMICE et de l'ICMIF ont été organisés.

Deux évènements ont été co-organisés par l'AAM et la FNMF :

- Une Journée destinée à Solvabilité 2 (16 octobre 2018) à l'occasion de laquelle sont intervenus : Mireille Aubry, Responsable Groupe veille et Normes prudentielles à la Direction des risques de Covéa sur le thème « Les perspectives Solvabilités 2 révision 2018 : les attentes » ; Denis Rousset, Directeur Risques, Contrôle & Conformité du Groupe Groupama sur le thème « Stratégie de contrôle permanent et gestion des risques opérationnels » et Séverine Prin, Directrice des risques de Thelem assurances a livré son retour d'expériences sur les fonctions clés.
- Une Journée prévoyance retraite (3 décembre 2018) sous l'égide de Bernard Delas (Vice-président de l'ACPR) qui a tenu le discours introductif ; des représentants de la Direction générale du Trésor et de l'ACPR sont intervenus en tribune. Arnaud Chneiweiss (Délégué général de la FFA) a participé à la table ronde dédiée à la dépendance avec Albert Lautman, Directeur général de la FNMF.

LIENS AVEC ROAM (RÉUNION DES ORGANISMES D'ASSURANCE MUTUELLE)

Parmi les adhérents de l'AAM, 18 sont également membres de ROAM.

Naturellement, des liens ont été tissés :

- Echanges amorcés dès 2016 dans l'objectif d'établir des complémentarités nécessaires en termes de services et d'accompagnement aux assureurs mutualistes. À titre d'exemple, l'AAM et ROAM ont travaillé conjointement à la constitution d'un catalogue commun de formation des élus mutualistes qui a été publié début 2018 et qui a été étoffé en 2019.

LE MOT DE LA SECRÉTAIRE GÉNÉRALE

Que retenir de l'année 2018 ?

Une évolution institutionnelle a été mise en place, résultat d'un état des lieux sur le fonctionnement et les services de l'AAM : à la suite de l'AG 2017, la mise en place de deux chantiers a abouti à des changements structurels importants pour organiser le renforcement des positions de l'AAM au sein de la FFA (Conseil exécutif et Commissions), par le biais d'un repositionnement de la Commission exécutive en amont du Conseil exécutif de la FFA, la définition d'une feuille de route des assureurs mutualistes et la création de la réunion de coordination qui rassemble les personnes en charge des dossiers de l'AAM auprès des dirigeants. Elle vise à consolider les liens entre les positions des adhérents et celles qui seront portées par l'association, et à échanger sur les actualités. L'AAM a su évoluer rapidement pour mieux répondre aux missions de coordination des positions de l'association dans le cadre de la FFA.

En termes de services, l'AAM s'est inscrite dans la poursuite des événements amorcés en 2017 par l'organisation de quatre Rencontres AAM de l'actu, et une manifestation annuelle de grande envergure, la JAAM - Journée des administrateurs de l'AAM - en novembre, en lien avec l'actualité législative, la loi PACTE, dans la continuité des travaux de N. Notat et J.D. Sénard sur « l'entreprise objet d'intérêt collectif ».

Les travaux ont été renforcés en matière de gouvernance notamment par des questionnaires permettant ainsi à l'AAM de recueillir des données sur des sujets ayant été pointés comme prioritaires par les adhérents. Certains ont donné lieu à des livrables, recueils et guides.

Des contacts de haut niveau et/ou ciblés avec les pouvoirs publics ont permis de faire connaître les points de vue des assureurs mutualistes et de porter des dossiers relatifs à leurs spécificités comme les indemnités aux administrateurs fonctionnaires ou les conditions d'exercer le droit de présenter des résolutions préalablement aux AG.

Un suivi des travaux de la FFA par le Secrétariat général de l'AAM a été consolidé et organisé afin d'être discuté en réunion de coordination.

Des travaux ont été guidés par l'actualité : loi PACTE, dépendance, TCSA sur la garantie décès de l'assurance emprunteur avec pour corollaire pour certains d'entre eux, la mise en place au sein de l'AAM de GT ad hoc (parité, santé, dépendance) dont l'objet a été la définition de positions communes aux adhérents AAM et le renforcement de la famille mutualiste.

Au niveau européen, les assureurs mutualistes français ont acquis une place importante dans la gouvernance de l'AMICE – Association des assureurs mutuels et coopératifs en Europe. Ses travaux ont été dédiés principalement à la révision de la directive automobile, à la revue de Solvabilité 2, à la finance durable, sujets d'importance stratégique pour l'Europe des assureurs.

Enfin, le rôle de l'AAM est aussi de participer aux travaux de l'ESS. En 2018, la présence renforcée de l'AAM s'est traduite par une participation accrue dans la rénovation de la chambre française de l'ESS, dans les instances du Conseil Supérieur de l'ESS (CSESS) et deux rencontres avec le Haut-commissaire à l'ESS, Christophe Itier, occasion de lui rappeler les principes et engagements des mutuelles d'assurance portés dans la Charte des valeurs en préambule des statuts de l'association. Les travaux ont été menés à bien avec l'UDES (Union des employeurs de l'ESS) afin de concrétiser en 2019 la participation de l'AAM à cette dernière.

Tous ces travaux ont été possibles grâce au soutien attentif des adhérents, leurs contributions et participation ainsi que leur appui au déploiement de leur association. Des remerciements à mon équipe pour son implication et le travail accompli au service des membres avec la confiance renouvelée du Président, Pascal Demurger, qui a fait montre d'une attention personnelle et permanente à l'évolution de l'AAM.

CORNÉLIA FEDERKEIL
Secrétaire générale de l'AAM



26 boulevard Haussmann - 75009 PARIS - FR
+33 1 53 25 06 72

contact@aam-asso.fr | www.aam-asso.fr

 @AAMutualistes

 AAM Association des Assureurs Mutualistes